



ELSEVIER

Disponible en ligne sur www.sciencedirect.com

ScienceDirect

et également disponible sur www.em-consulte.com



Article original

Quelle expérience pour les élèves présentant des troubles du comportement et orientés vers une scolarité spécialisée ? Une comparaison France–Wallonie

The experience of pupils with behavioural troubles sent to specialised institutions. A comparison between France and Wallonia

Hugo Dupont

Gresco-EA3815, université de Poitiers, 5, rue Théodore-Lefebvre TSA 21103, 86073 Poitiers cedex 9, France

INFO ARTICLE

Historique de l'article :

Reçu le 5 avril 2017

Accepté le 30 novembre 2017

Disponible sur Internet le xxx

Mots clés :

Troubles du comportement

Déviance

Handicap

Déficiência psychique

Éducation spécialisée

RÉSUMÉ

En France comme en Wallonie, des enfants, adolescents et jeunes adultes sont diagnostiqués comme présentant des troubles du comportement qui les empêcheraient de suivre une scolarité ordinaire. De part et d'autre de la frontière, ils sont étiquetés de la même manière et certains vivent le même processus d'orientation vers un établissement spécialisé (ITEP en France, SRJ en Belgique) et une scolarité spécialisée à l'écart de l'institution scolaire ordinaire. Grâce au partage de leur quotidien sur un temps long et à des observations répétées dans les établissements et écoles spécialisés, nous proposons, dans cet article, une comparaison de leur expérience sociale et scolaire. Pris en charge différemment, ils n'ont pas entièrement la même expérience de leur mise à l'écart. Si français et wallons entament un travail de « normification » pour mettre à distance leurs étiquettes et stigmates et délégitiment leur scolarité spécialisée, les jeunes belges semblent parvenir, au moins

Adresse e-mail : hugo.dupont@univ-poitiers.fr

<https://doi.org/10.1016/j.alter.2017.12.001>

1875-0672/© 2017 Association ALTER. Publié par Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Pour citer cet article : Dupont, H. Quelle expérience pour les élèves présentant des troubles du comportement et orientés vers une scolarité spécialisée ? Une comparaison France–Wallonie. ALTER, European Journal of Disability Research (2017), <https://doi.org/10.1016/j.alter.2017.12.001>

partiellement, à adhérer au groupe de pairs déviants scolarisés avec eux alors que les jeunes français n'entrent pas dans ce « cycle d'affiliation ».

© 2017 Association ALTER. Publié par Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

A B S T R A C T

Keywords:

Behavioural disorders
Deviation
Handicap
Psychic impairment
Specialised education

In France and Wallonia, children, adolescents and young adults are diagnosed with behavioural troubles that might prevent them from attending school normally. They are labelled the same on both sides of the boarder, and on both sides they must go through the same orientation process toward specialised institutions and education, away from regular educational institutions [Therapeutic, Educational and Pedagogic Institute in France (ITEP), Residential Service for Youth in Belgium (SRJ)]. This article proposes a comparison between the mainstream and specialised social and educational experiences, based on having observed and shared the daily routine of the latter group for an extended period of time. Given that this particular group is cared for differently, its members do not have the same experience of their alienation. If the French and Walloons strive to reach a set of norms in order to shed any labels or stigmata and to delegitimize their specialised education, Belgian youth seems to at least partially accept and interact, socially with its deviant peers, while the French fail to bring them into their “affiliation cycle”.

© 2017 Association ALTER. Published by Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

Cet article a pour objectif de comparer l'expérience de jeunes diagnostiqués comme ayant des troubles du comportement, orientés vers des établissements spécialisés et scolarisés en dehors d'une institution scolaire ordinaire en France et en Wallonie. En France, certains enfants, adolescents et jeunes adultes (6 à 20 ans), reconnus par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) en situation de handicap du fait de troubles du comportement, sont orientés vers un dispositif spécialisé sur notification de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Il peut s'agir d'une classe spécialisée au sein de l'école ordinaire (les unités localisées d'inclusion scolaire – ULIS), de services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ou d'instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP).

Nous nous intéresserons dans cet article aux jeunes scolarisés au sein de ces derniers, des établissements du secteur médico-social où les jeunes accueillis reçoivent des soins psychologiques et psychiatriques, un accompagnement (ré)éducatif et, pour 57 % d'entre eux¹, une scolarité pouvant aller jusqu'à la réalisation d'un projet d'insertion professionnelle. Pour ces jeunes, thérapeutes, éducateurs et enseignants gèrent leur vie au quotidien en recréant et regroupant les espaces d'interaction et de socialisation dans un seul et même lieu, dans une seule et même structure spécialisée.

En Belgique, les services résidentiels pour jeunes (SRJ, équivalent des ITEP) qui accueillent le même type de jeunes, pour les mêmes raisons et selon des modalités d'orientation équivalentes, ne proposent

¹ Selon la dernière enquête menée auprès des établissements et service pour enfants et adultes handicapés (enquête ES) réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), au 31 décembre 2014, 60 % des jeunes orientés en ITEP n'étaient pas scolarisés en établissement scolaire ordinaire. Cinquante-sept pour cent n'étaient scolarisés que dans l'unité d'enseignement de l'établissement d'accueil et 3 % n'étaient pas scolarisés du tout. Il est à noter que cette tendance est à la baisse depuis quelques années grâce à une volonté des pouvoirs publics de défendre une école inclusive pour tous les élèves reconnus en situation de handicap et à la progressive évolution des ITEP vers un « dispositif-ITEP » au fonctionnement plus souple et adaptable à chaque situation et une volonté affirmée de favoriser l'inclusion des jeunes au sein de l'école ordinaire (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, 2016).

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/7501745>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/7501745>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)